



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 89471

Texte de la question

M. François Lamy attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la profession de sage-femme. Lors des dernières négociations entre l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) et les syndicats de sages-femmes, a été présenté un projet visant à diminuer les coûts d'hospitalisation, axé sur deux grandes orientations : le développement des sorties précoces de maternité des femmes ayant accouchées sans complication en évitant le recours aux services d'HAD, onéreux et inadaptés à ce type de prise en charge, et l'amélioration de la répartition géographique des sages-femmes libérales afin d'assurer la continuité des soins sur l'ensemble du territoire. Il apparaît que la nécessité d'une gestion rigoureuse des fonds de l'assurance maladie est acceptée par les sages-femmes mais celles-ci regrettent que les solutions proposées morcellent encore un peu plus la prise en charge des patients en périnatalité et qu'elles ne tiennent pas compte des économies qui seraient générées par une valorisation de leurs rôles et de leurs missions dans le système de soin. En outre, elles ne refusent pas de réfléchir sur une meilleure répartition des cabinets sur le territoire mais elles estiment qu'avant tout des mesures doivent être prises pour permettre aux cabinets existants de perdurer. En effet, il s'agit de la seule profession de santé dont les revenus baissent depuis 2008 et pour laquelle 90 % des actes n'ont pas été revalorisés depuis 2002. Les sages-femmes demandent donc une réelle promotion de leur profession en retrouvant leur place de premier recours du pré au postnatal pour les grossesses, car seule une prise en charge globale est inductrice de qualité et d'économie. Une vision globale de leurs rôles et missions ainsi qu'une revalorisation de leurs actes semblent nécessaires. Il lui demande donc d'indiquer si elle entend répondre favorablement à leurs revendications et ainsi soutenir une meilleure reconnaissance de leur profession.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89471

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10511

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)